

Mairie de Saussay
28260



Tél. 02 37 41 91 82
communedesaussay@orange.fr

FLASH INFO

N° 80 du 13 décembre 2022

Fissures sur habitation - épisode de sécheresse 2022 : reconnaissance état de catastrophe naturelle.

Si vous constatez des fissures sur votre habitation, suite à l'épisode de sécheresse de cette année, nous vous invitons à nous communiquer avant le 30.12.2022, par mail à communedesaussay@orange.fr, votre nom, prénom, adresse, numéro de parcelle, description des dommages et photos.

Les demandes seront instruites par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, contrôlées par la cellule "catastrophes naturelles" et affectées à une commission d'attente. Une décision sera rendue par la commission interministérielle.

Entretien des trottoirs : dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usuafruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien courant.

Cela comprend :

- Le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- Le désherbage et/ou la tonte,
- Le dégagement de la neige ou du verglas. L'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Mairie fermée : en raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera fermée les samedis 24 et 31 décembre 2022.

Vœux 2022 : Le Maire et les Conseillers Municipaux de Saussay ont le plaisir d'inviter les administrés au Vin d'honneur qui sera offert :

**LE VENDREDI 6 JANVIER 2023
A LA SALLE COMMUNALE
à 18 heures**

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

✂

VŒUX – Réponse souhaitée avant le 30.12.2022 :

Nom

Adresse

Mail :

Nombre de personnes :